



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
GREFFIÈRE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2022, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 2022-425 intitulé « Règlement relatif aux animaux domestiques ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau et sur le site Web de la Ville.

Le règlement numéro 2022-425 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 13^e JOUR DE JANVIER 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Katia Morin", with a long horizontal stroke extending to the right.

**Katia Morin
Greffière**